

Rapport du Compte Administratif 2020 du CCAS de la ville d'Albert

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'ordonnateur. Toutes les recettes et dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement).

Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre (dotation aux amortissements) qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Le CCAS dispose d'un budget principal propre équilibré par la subvention de la commune. En ce qui concerne les mouvements budgétaires pour l'exercice 2020, le budget se présente de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	1 464 200,95 €	2 688,17 €
Dépenses de l'exercice	1 440 283,86 €	8 894,24 €
Résultat de l'exercice	23 917,09 €	-6 206,07 €
Résultat reporté de 2019	187 265,41 €	105 922,44 €
Résultat de clôture	211 182,50 €	99 716,37 €
Restes à réaliser Recettes		676,76 €
Restes à réaliser Dépenses		3 105,40 €
Résultat global	211 182,50 €	97 287,73 €

Le résultat de l'exercice retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectuées par la collectivité entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'exercice.

Le résultat de clôture reprend le résultat d'exécution auquel sont ajoutés les résultats de l'exercice précédent.

Le résultat global intègre les restes à réaliser en section d'investissement (c'est-à-dire les opérations engagées en 2020 et non achevées de manière à ce que celles-ci ne viennent pas ponctionner les ressources 2021) et fait apparaître les ressources de la collectivité disponibles pour les investissements futurs.

I. Analyse de la section de fonctionnement

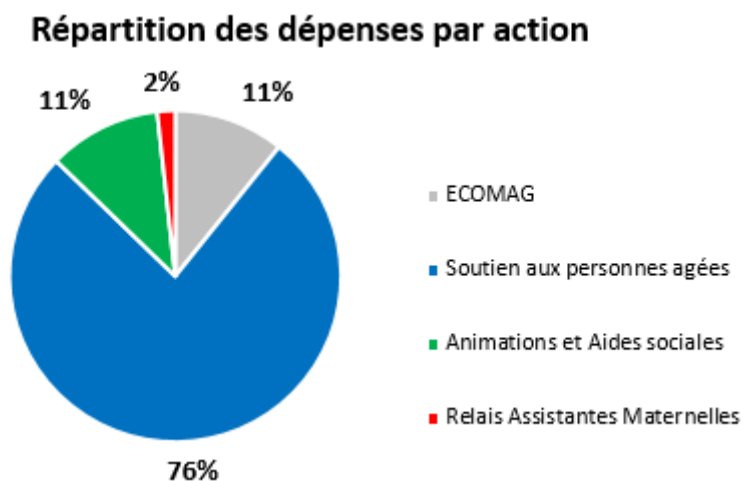
L'augmentation globale du réalisé de la section de fonctionnement a pour origine le soutien et l'aide à domicile des personnes âgées avec :

- d'une part l'accroissement du nombre d'heures dispensées provoquant à la fois une augmentation des facturations en recettes et des charges de personnel en dépenses ;
- d'autre part la hausse de la tarification (de 18,50 € à 21 € par heure effectuée) suite à la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Conseil Départemental.

I.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du CCAS peuvent être réparties selon les principales actions du CCAS :

- l'action en soutien aux personnes âgées correspondant aux dépenses liées aux aides à domicile, aux prises en charge de transports et à la téléassistance
- l'épicerie sociale ECOMAG ;
- Les aides sociales et les animations correspondent aux colis des aînés, à l'action « Noël pour tous » en faveur des enfants et à la distribution de masques à la population albertine ;
- le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) pour la petite enfance ;



Détail des dépenses par chapitre

en Euros	Réalisés 2019	Crédits ouverts en 2020	Réalisés 2020	Taux d'exécution
011 Charges à caractère général	209 472,42	232 700,00	181 370,50	77,94%
012 Charges de personnel	1 007 837,01	1 214 400,00	1 164 685,40	95,91%
65 Charges de gestion courante	32 112,96	91 500,00	70 892,39	77,48%
67 Charges exceptionnelles	1 603,70	31 000,00	20 647,40	66,60%
Recettes réelles	1 251 026,09	1 569 600,00	1 437 595,69	91,59%
042 Opération d'ordre	2 708,39	2 700,00	2 688,17	99,56%
Total dépenses de fonctionnement	1 253 734,48	1 572 300,00	1 440 283,86	91,60%

Sur les dépenses prévues en 2020, le taux de réalisation (y compris les rattachements) est de 91,60%.

Les **charges à caractère général (chapitre 011)** pour 181 370 €, ont diminué de 28 101 €. Toutefois, si on prend en considération les charges de 2018 imputées en 2019 sans rattachement préalable, le chapitre 011 a augmenté de 27 686 € (13%).

Cette variation s'explique par la crise sanitaire qui a généré des frais supplémentaires (dont 38 907 € pour les masques distribués à la population albertine...) mais qui a également diminué certains postes de charges (dont 11 710 € sur des dépenses liées au repas des aînés).

Les **charges de personnel (chapitre 012)** représentent 81 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles peuvent se répartir en 3 groupes :

- les rémunérations des agents correspondant aux traitements, primes, charges salariales et patronales. L'augmentation de ces postes est inévitable puisqu'elle correspond au GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Les évolutions de ces postes s'expliquent également par les variations des heures effectuées dans le cadre de l'aide à domicile et par l'adaptation du recours au personnel compétent ;
- les autres charges liées au personnel correspondent notamment aux visites médicales, à l'assurance statutaire, aux chèques déjeuner, à la cotisation obligatoire au FIPHFP, au comité d'œuvres sociales (CNAS) ...
- Le réalisé 2020 comprend la refacturation du personnel administratif mis à la disposition du CCAS par la ville et la participation au salaire de la coordinatrice du GCSMS pour l'année 2019 (application du protocole 2020). Il faut noter que pour l'exercice 2020, cette charge est intégrée dans la participation globale versée au GCSMS au chapitre 65.

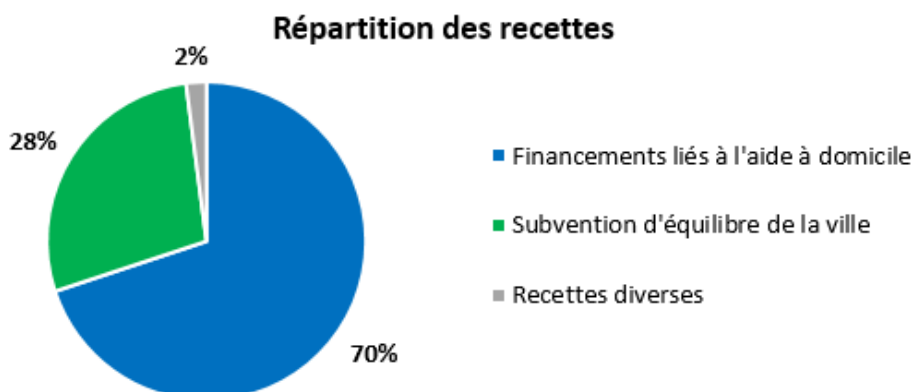
Les **charges de gestion courante (chapitre 65)** concernent essentiellement la subvention versée à l'amicale du personnel, la cotisation due au GCSMS Bien vieillir au Coquelicot et les secours versés aux personnes vulnérables.

En 2020, les **charges exceptionnelles (chapitre 67)** intègrent des apurements de comptes sur exercices antérieurs et le versement de la prime COVID (financée en recettes par le Conseil Départemental) pour les aides sociales mandataires. Ces personnes ne faisant pas parties des effectifs du CCAS, la prime versée n'est pas enregistrée dans les charges de personnel mais dans les charges exceptionnelles.

Les **amortissements (Chapitre 042)**, d'un montant de 2 700 € sont des charges obligatoires transférées à la section d'investissement.

I.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes, imputées dans différents chapitres comptables en fonction de leur origine et de leur objet, peuvent être regroupées en 3 groupes :



Concernant la principale source de recettes, à savoir l'activité des aides à domicile, on constate sur ces 3 dernières années une augmentation constante des heures réalisées chez les particuliers en mode prestataire et une stabilité, malgré une baisse des bénéficiaires, en mode mandataire.

		2018	2019	2020
Prestataires	Nbre de bénéficiaires	134	132	134
	Nbre d'heures d'activité	34 670	36 130	40 924
Mandataires	Nbre de bénéficiaires	71	70	64
	Nbre d'heures d'activité	26 227	26 122	26 712

Détail des recettes par chapitre

en Euros	Réalisés 2019	Crédits ouverts en 2020	Réalisés 2020
013 Atténuation de charges	21 866,20	75 380,00	44 477,49
70 Produits des services et du domaine	220 256,58	219 520,00	442 038,59
74 Dotations, subventions et participations	1 029 203,28	1 136 100,00	939 407,65
75 Autres produits de gestion courante	1 482,27	2 000,00	2 220,93
77 Produits exceptionnels	3 729,50	28 000,00	36 056,29
Total recettes de fonctionnement	1 276 537,83	1 461 000,00	1 464 200,95

Les **atténuations de charges** comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. Ces produits sont aléatoires d'une année sur l'autre et sont difficilement prévisibles.

Les **produits des services et du domaine** (chapitre 70) de ce chapitre ont fortement progressé en 2020 du fait du changement d'imputation comptable (du chapitre 74 au chapitre 70) des financements de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. En effet, jusqu'au mois d'août 2020, le CCAS recevait directement ces financements du Conseil Départemental. Depuis la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, les financements sont versés au GCSMS Bien vieillir au Coquelicot et sont redistribués aux membres à l'euro près.

Les recettes liées aux aides à domicile (APA du département et part restant à la charge des bénéficiaires des aides à domicile) représentent près de 86 % de ce chapitre. Elles évoluent en fonction du nombre d'heures d'activité et du niveau de tarification des bénéficiaires. Elles sont à analyser globalement avec les participations du Conseil Départemental et des caisses de retraite perçues au chapitre 74.

Les **dotations et participations** (chapitre 74) correspondent essentiellement :

- à la subvention d'équilibre versée par la Ville et ajustée en fonction des besoins du CCAS,
- aux autres subventions reçues au titre de l'épicerie sociale Ecomag, de la petite enfance pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM) et des achats de masques,
- aux recettes de la tarification des aides à domicile correspondant essentiellement aux versements de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA versée par le Conseil Départemental) sur les 8 premiers mois de l'année, et aux autres prises en charge des différentes caisses de retraite pour les services d'aides à domicile.

Ces **recettes exceptionnelles** sont très variables, elles sont perçues suite à des dons, des versements exceptionnels, des annulations de mandats, etc. En 2020, elles intègrent le financement du Conseil Départemental concernant la prime Covid versée aux agents sociaux mandataires.

II. Analyse de la section d'investissement

Recettes d'investissement

en Euros	Réalisés 2019	Budget Primitif 2020	Réalisés 2020
10 Dotation et fonds divers	202,56		
040 Opérations d'ordre	2 708,39	1 000,00	2 688,17
Total recettes d'investissement	2 910,95	1 000,00	2 688,17

Le chapitre 040 en recettes est un abondement de la section de fonctionnement par les amortissements de l'exercice. Il permet de financer de nouvelles acquisitions.

Dépenses d'investissement

en Euros	Réalisés 2019	Budget Primitif 2020	Réalisés 2020
20 Immobilisations incorporelles			7 256,75
21 Immobilisations corporelles	592,80	1 000,00	1 637,49
23 Immobilisations en cours			
Total dépenses d'investissement	592,80	1 000,00	8 894,24

Les dépenses d'investissement correspondent à une subvention d'investissement pour financer les logiciels de télégestion achetés dans le cadre du GSCMS, et à l'achat de matériel de protection pour le Relais d'Assistantes Maternelles dans le cadre de la crise sanitaire.